

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, André MOREL-QUERON, Fabien TERRAZ, Philippe DECOSSE, Didier JULLIAN-DESAYES, Laëtitia GUILLAUME, Nicolas DEFRANCE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Absents : Jean Dominique PESCHE, (excusé, pouvoir à Michel POLAUD), Magali MARION, (excusée, pouvoir à Michel LANFRAY).

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27/01/2025 est approuvé à la majorité absolue.

1- FINANCES

1.1 Acquisition des emplacements réservés Lotissement La Pérodière (délibération 003)

Une délibération doit être prise pour le lotissement La Perrodière. En novembre, le conseil avait envisagé de racheter les emplacements réservés 108 et 109 afin que la deuxième tranche du lotissement puisse être raccordée à la première. Trois propriétaires, M. Serge GAGNEUX au nom de sa famille, M. Gérard GAILLARD et M. Nicolas RIVAUX, ont demandé à la mairie, par LRAR, de se porter acquéreur de ces lots. Le Maire a rencontré les six propriétaires et leur a remis une lettre en main propre le 14 décembre 2024, leur signifiant que la mairie souhaitait acquérir ces lots. Le délai de réclamation a expiré le 14 février 2025. Aujourd'hui, nous n'avons enregistré aucun recours, aucune contestation. Le conseil peut donc délibérer pour autoriser la mairie à acheter ces emplacements réservés.

La famille Gagneux possède 9 m² vendus au prix de 0,45 € le m² soit 4,05 € ; M. Gaillard possède plusieurs parcelles sur le lot 109 et cède son terrain pour l'euro symbolique ; M. Rivaux possède 994 m² qu'il cède au prix de 0,45 € le m² soit un total de 447,30 €.

Les frais de notaire sont portés par les vendeurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition des emplacements réservés 108 et 109.

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure l'achat et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstentions : 0

1.2 Approche du compte administratif 2024

Le Maire indique qu'une réunion a eu lieu entre lui-même, F. Gehin et B. Chalumeau pour préparer le budget. Le compte administratif, en fonctionnement comme en investissement, présente un résultat positif de 102 227,56 € auquel il convient d'ajouter environ 14 000 € de fonds de concours non touchés en 2024. Le résultat final est de 116 227,56 €.

En 2024, il a été possible d'économiser 90 690 € en fonctionnement.

Les prêts du SIVU Scolaire vont de nouveau augmenter avec des remboursements conséquents. Il convient d'en tenir compte pour préparer le budget.

2-PERSONNEL

La mise en disponibilité de Céline PAPON débutait le 1^{er} janvier 2025. Le 3 décembre 2024, son médecin a prolongé son arrêt maladie jusqu'au 23 janvier 2025 puis jusqu'au 9 février 2025. Mme PAPON ne faisait plus partie de la collectivité mais avait droit à un demi-traitement depuis le 6 décembre 2024. Le solde sera en mars.

3-TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1-Dégâts suite à l'orage du 27 et 28 janvier 2025

L'orage de la nuit du 27 au 28 janvier a causé de gros dégâts sur la voirie. Ces dégâts ont entraîné des perturbations, des camions ont emprunté la route de La Chapelle déjà très abimée. Ont également été dégradés le Chemin de la Source et la route du Vieux Saint-Ondras. Un nettoyage d'urgence a été réalisé dès le 28 janvier au matin. Le 18 février, Ludovic SALOMON des VDD est venu réaliser des métrés et chiffrer les travaux.

Pour le Chemin de la Source, les travaux sont chiffrés à 29 754 € ; pour la Route du vieux Saint-Ondras, le montant est de 24 114 € ; pour le Chemin de la Chapelle, le montant est de 55 548 € soit un total de 109 416 € auquel il faut ajouter 10 % d'imprévus. Ces prix étant ceux de 2024, il convient de les majorer d'1 % et d'ajouter 2,9 % d'ingénierie pour les VDD qui portent conseil. Le montant estimé des travaux s'élève donc à **125 086,45 €**.

Des réparations d'urgence ont été réalisées Route de La Chapelle.

3.2-Demande de subventions

Un dossier de demande de subventions pour aider au financement des travaux sus-cités a été déposé à la DETR et au Conseil Départemental. La demande en catastrophe naturelle a été refusée au motif qu'il n'y a pas eu de dégâts dans les habitations.

Dans l'attente du montant de ces subventions, il convient de retarder le vote du budget communal.

3.3- Travaux 2025

Un renforcement d'une partie de la berge du ruisseau du Combeau au niveau du Moulin Lapérouse est nécessaire. Le Comité des Fêtes ayant déjà investi beaucoup d'argent dans la rénovation du moulin, il serait préférable de faire porter ces travaux par la Commune. L'ensemble des conseillers est favorable à cette suggestion.

Une entreprise doit venir chiffrer les travaux à effectuer sur 25 mètres et faire une proposition pour conforter la berge sur une plus grande longueur.

Ces travaux sont en prévision mais la priorité reste la réfection des voiries.

Pour 2025, il s'agit de se limiter aux travaux de fonctionnement, d'entretien, afin de ne pas pénaliser le prochain Conseil municipal de 2026.

4- INTERCOMMUNALITE

4.1- O.A.P.

Le deuxième aménageur a présenté son projet devant la commission d'Urbanisme. Pour rappel, le premier prenait en charge uniquement le collectif et vendait les autres terrains. Le deuxième propose des travaux en deux tranches avec une obligation de prévoir des logements sociaux. C'est un élément qui accélérerait l'opération car les travaux peuvent débuter dès que 70 % des logements sont vendus. Cet aménageur propose de construire les logements sociaux et les maisons afin d'avoir une harmonie d'ensemble. Un avant-projet sera présenté début avril.

La population de Saint-Ondras sera de nouveau consultée pour choisir entre les différents projets.

4.2- G.F.U (fibre)

Le GFU est un Groupement Fermé d'Utilisateurs. Les VDD proposent un service mutualisé avec un bouclage. Les collectivités qui le souhaitent peuvent passer par les VDD pour avoir un accès beaucoup plus sécurisé et réaliser 70 % d'économie sur 20 ans par rapport à un abonnement indépendant. Ce GFU sera prêt fin 2025.

5- DIVERS

Il reste environ 1 000 litres de fioul dans la cuve de la Salle des Fêtes. Michel Lanfray se propose de racheter ce combustible.

Le repas des Cheveux Blancs se tiendra le 13 avril 2025. Les élus volontaires sont les bienvenus pour aider à préparer la salle le samedi 12 et participer le dimanche 13.

Le 14 mars, plusieurs élus installeront des pièges à frelons asiatiques à différents endroits stratégiques de la commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 24/03/2025 ou lundi 31/03/2025 à 20h en mairie.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Michel CLEYET-MERLE	Maire	
Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX	Secrétaire de séance	